

REVENDEICATIONS

1. Dispositif sonar (D) comprenant un support (S) ayant une flottabilité négative et une antenne de réception acoustique linéaire (A), l'antenne de réception
5 acoustique linéaire (A) comprenant un corps allongé (C) depuis une première extrémité (E1) jusqu'à un deuxième extrémité (E2), le corps allongé (C) étant relié par la première extrémité (E1) en un point de liaison (PL) fixe par rapport au support (S), le dispositif sonar (D) étant apte à être dans une configuration de réception dans laquelle le corps de l'antenne (C) et le support (S) sont totalement immergés et dans
10 laquelle le corps d'antenne (C) est susceptible d'être dans une orientation verticale, dans laquelle il s'étend sensiblement verticalement depuis la première extrémité (E1) jusqu'à la deuxième extrémité (E2) vers le fond marin, le dispositif sonar (D) comprenant des moyens de réglage d'orientation permettant de régler, lorsque le dispositif sonar (D) est dans la configuration de réception et le support (S) est fixe
15 par rapport au référentiel terrestre, un angle de site et un azimut de la deuxième extrémité (E2) dans un repère lié au support (S) centré sur le point de liaison (PL).
2. Dispositif sonar selon la revendication 1, comprenant des moyens de réglage de positionnement relatif permettant de régler un positionnement relatif des transducteurs électro-acoustiques de l'antenne sonar lorsque la deuxième extrémité
20 (E2) présente un angle de site prédéterminée et un azimut prédéterminé, lorsqu'il existe.
3. Dispositif sonar selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant des moyens de traitement (TRAIT) configurés pour localiser un bruiteur (B) à partir de plusieurs jeux de mesures acoustiques générées par l'antenne de
25 réception acoustique (A), les jeux de mesures acoustiques comprenant un premier jeu de mesures acquises par l'antenne de réception acoustique (A) lorsque la deuxième extrémité occupe une première position par rapport au support et un deuxième jeu de mesures acquises par l'antenne de réception acoustique lorsque la deuxième extrémité occupe une deuxième position par rapport au support (S).
- 30 4. Dispositif sonar selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'antenne de réception linéaire comprend plusieurs transducteurs acoustiques répartis le long d'une ligne de transducteurs susceptible d'être rectiligne et présentant une courbure susceptible de varier sous l'effet du déplacement de la deuxième extrémité par rapport au support (S).
- 35 5. Dispositif sonar selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans lequel l'antenne de réception linéaire comprend plusieurs transducteurs acoustiques répartis le long d'une ligne droite de transducteurs.
6. Dispositif sonar selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le corps d'antenne (C) est en liaison rotule avec le support (S).

7. Dispositif sonar selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les moyens de réglage comprennent des moyens d'entraînement (ENT) permettant de déplacer la deuxième extrémité (E2) par rapport au support (S).
8. Dispositif sonar selon la revendication précédente dans lequel les moyens d'entraînement (ENT) comprennent un propulseur.
9. Dispositif sonar selon l'une quelconque des revendications 7 à 8, dans lequel les moyens d'entraînement (ENT) comprennent un ballast ayant une masse volumique variable.
10. Dispositif sonar selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, dans lequel les moyens d'entraînement (ENT) sont montés sur le corps d'antenne (C).
11. Dispositif sonar selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, dans lequel les moyens d'entraînement comprennent un propulseur susceptible de venir coopérer avec le corps d'antenne (C) de façon transitoire pour permettre régler l'angle de site et l'azimut de la deuxième extrémité (E2).
12. Dispositif sonar selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant un dispositif de réglage d'immersion permettant de régler une profondeur de l'antenne de réception acoustique.
13. Procédé de localisation d'un bruiteur à partir d'un dispositif sonar (D) selon l'une quelconque des revendications précédentes, le procédé de localisation comprenant une étape d'estimation d'une zone de positionnement du bruiteur à partir de plusieurs jeux de mesures acoustiques comprenant :
- un premier jeu de mesures acoustiques acquises lorsque la deuxième extrémité longitudinale occupe une première position par rapport au support,
 - un deuxième jeu de mesures acoustiques acquises lorsque la deuxième extrémité longitudinale occupe une deuxième position par rapport au support.
14. Procédé de détection et de localisation d'un bruiteur à partir d'un dispositif sonar selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, comprenant les étapes suivantes :
- acquérir un premier jeu de mesures acoustiques lorsque la deuxième extrémité longitudinale occupe une première position par rapport au support,
 - acquérir un deuxième jeu de mesures acoustiques lorsque la deuxième extrémité longitudinale occupe une deuxième position par rapport au support,
 - détecter un bruiteur à partir du premier jeu de mesures acoustiques et du deuxième jeu de mesures acoustiques,
 - estimer une zone de positionnement du bruiteur à partir du premier jeu de mesures acoustiques et du deuxième jeu de mesures acoustiques.